



Récupération du bail commercial,suite à liquidation judiciaire

Par **NOEL CHARLY**, le **26/11/2016** à **13:28**

Bonjour,

Nous avons une locataire propriétaire de son fonds (depuis 15ans) de commerce de café,tabacs et française des jeux.

A ce jour elle est en liquidation judiciaire.

Nous avons une copie exécutoire du bail commercial consenti du 01/08/2013 pour se terminer le 31 juillet 2022.

Vu le non respect du paiement des loyers pouvons -nous récupérer le bail en cours.

Je vous remercie.